M International Yield Convertible

Gestion Active
Obligations Convertibles Rendement

MONTPENSIER ARBEVEL

SFDR 8

30 SEPTEMBRE 2026
PART RC
VOIR CODE ISIN PAGE 2

Le fonds

M International Yield Convertible est un **fonds rendement** investi en obligations convertibles internationales à profil crédit (couvert en EUR). La méthode de gestion du portefeuille, intégrant des critères ESG, consiste, de manière discrétionnaire, en une approche multicritères de la sélection de valeurs par le gérant alliant le taux de rendement actuariel des obligations convertibles, le risque et le potentiel crédit, le potentiel d'appréciation des actions sous-jacentes et l'analyse des spécificités techniques propres aux obligations convertibles.

Orientation du fonds

Le FCP a pour objectif d'obtenir sur l'horizon d'investissement recommandé de 5 ans, une performance nette de frais supérieure à l'indice Bloomberg Euro Aggregate Corporate ex BBB 1-3yr Total Return Index Hedged EUR (H23970EU Index), par une exposition au marché des obligations convertibles internationales. Cet objectif ne constitue en aucun cas une promesse de rendement ou de performance du Fonds, la performance n'est pas garantie. Il est déterminé dans l'hypothèse des conditions de marché observées au moment du lancement du fonds. En cas de dégradation des conditions de marché, du défaut ou de la dégradation de certains émetteurs, l'objectif de gestion pourrait ne pas être atteint sachant qu'une estimation de défaut est déjà prise en compte dans la performance.

RETROUVEZ les actualités de marché et des fonds Montpensier Arbevel

PRINCIPALES POSITIONS (POIDS %)

LEG Immobilien - 0.4% - 06/2028	3,80
Zalando - 0.625% - 08/2027	3,18
Merrill Lynch (SAP) - 0.1% - 04/2030	2,67
SNAM SPA (Italgas) - 1.75% - 01/2031	2,47
Citigroup (LVMH) - 1% - 04/2029	2,46
Bechtle - 2% - 12/2030	2,37
DiaSorin - 0% - 05/2028	2,33
Orpar (Remy Cointreau) - 2% - 02/2031	2,27
JPMorgan Chase Bank (BYD) - 0% - 04/2028	2,14
Delivery Hero - 3.25% - 02/2030	2,10

Sources : Montpensier Arbevel

VALEUR LIQUIDATIVE / ACTIF NET

Valeur liquidative (Part Part RC)	174,40
Actif Net total du fonds	76,65 M€

RÉPARTITION SECTORIELLE (1) (ÉMETTEURS)

	Port.investi (%)
Communication Services	7,45
Consumer Discretionary	21,08
Consumer Staples	7,68
Energy	0,00
Financials	4,42
Health Care	12,74
Industrials	7,18
Information Technology	18,79
Materials	4,12
Real Estate	11,39
Utilities	5,15

(1) du portefeuille investi en OC uniquement.
Sources : Montpensier Arbevel / Bloomberg

INDICATEUR DE RISQUE - SRI

1 **2** 3 4 5 6 7

Risque le plus faible — Risque le plus élevé

Risque lié à la gestion discrétionnaire • Risque de perte en capital • Risque lié à la détention d'obligations convertibles • Risque de change • Risque actions • Risque lié aux investissements en actions de petites capitalisations (Small caps) • Risque de durabilité • Risque d'investissement sur les marchés émergents • Risque de volatilité • Risque de taux • Risque de crédit • Risque lié aux titres spéculatifs • Risque sur titres subordonnés • Risque lié à l'utilisation des produits dérivés • Risque de contrepartie • Risque de liquidité. Le produit n'est pas simple et peut être difficile à comprendre.

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 5 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant la fin de la durée de détention recommandée et vous pourriez obtenir moins en retour. Vous risquez de vendre votre produit à un prix qui influera sensiblement sur le montant que vous percevrez en retour.

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

Sensibilité Action	9.8
Modified Duration	2.5
Rendement actuariel pondéré	3.7%
Rdt Coupon	1.0%
Prime	159.4%
Spread de credit (bp)	121.3
Rho	-1.8
Vega	0.2
Nombre de positions OC	70
Prix moyen (% du nominal)	95.8%
Distance au plancher obligataire (%)	2.7%

Sources : Montpensier Arbevel / Bloomberg

PERFORMANCES ET MESURES DE RISQUES

Performances	M International Yield Convertible RC	
1 mois		-1,40%
YTD		0,80%
5 ans		-
Création (a)		16,27%
2024		5,66%
2025		5,19%
2026		0,80%
Ratios de risque	1 an	5 ans
Volatilité	1,89%	-

Sources : Montpensier Arbevel/ (a) 23 mai 2023.

Calcul de performances : VL fin de mois glissants.

Le fonds n'est pas géré en référence à un indicateur de référence.
* indicateur de sensibilité qui mesure la variation du prix d'une obligation par rapport à la variation de 1% du cours de l'action sous-jacente.
Calcul de volatilité : VL du vendredi, pas hebdomadaire glissant. **Les chiffres cités ont trait aux périodes écoulées. Les performances passées ne sont pas u n indicateur fiable des performances futures. L'OPCVM présente notamment un risque de perte en capital.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE (1)

	Port.investi (%)
Suisse	1,94
Pays-Bas	2,00
Italie	7,10
Israël	2,21
France	6,65
États-Unis	43,12
Espagne	2,71
Corée Du Sud	4,38
Chine	7,24
Autres	7,19
Allemagne	15,47

Source : Montpensier Arbevel / Bloomberg

Communication publicitaire. Avant toute décision d'investissement, il est recommandé de prendre en compte l'ensemble des caractéristiques, des objectifs et des risques de l'OPC. Pour la définition des termes techniques, veuillez consulter le glossaire en dernière page, et prendre connaissance de l'avertissement figurant en fin de document.

M International Yield Convertible

30 SEPTEMBRE 2026

COMMENTAIRE DE GESTION

En septembre, les grands marchés actions internationaux ont poursuivi leur consolidation. La reprise de la hausse du WTI, des anticipations d'accélération de l'inflation ont alimenté la hausse des taux. De son côté, la FED a augmenté ses taux directeurs. Pour le moment, les perspectives de croissance demeurent fortes, notamment aux Etats-Unis et en particulier sur le segment des valeurs technologiques. Les obligations convertibles internationales ont suivi cette tendance, et celles à caractéristiques taux- crédit ont naturellement été affectées par la remontée des taux. Le marché primaire enregistre un nouveau record : déjà 204 Mds USD en 2026, avec 27 mds USD pour 34 émissions au mois de septembre : 14 en Amérique du Nord, 7 en Europe et 13 en Asie. Citons Coreweave 2,875% 2033, Snowflake 0% 2029 & 31, Axon 0% 2031, Voyager 0% 2032 aux Etats-Unis, Deutsche Boerse 0,5% 2031, Soitec 0,5% 2033, BW LPG 2,25% 2031 en Europe, Z.AI 0% 2027, Delta 0% 2027 & 31, Bilibili 0% 2031, Kobe Bussan 0% 2033 en Asie. Sur le marché secondaire, nous avons renforcé JPM/BYD 0 % 2028, Zoetis 0,25 % 2029, Baidu/Trip.com 0 % 2032.

FOCUS : DIGITALOCEAN

Fondée en 2011 à New York, DigitalOcean est un fournisseur de services cloud destiné aux développeurs et entreprises digitales. Historiquement positionné sur une offre cloud simple et accessible, le groupe a progressivement transformé son modèle pour répondre à la demande croissante en infrastructures dédiées à l'IA. Il propose désormais des solutions de GPU, services d'inférence et outils pour le développement d'applications et d'agents IA. Ce repositionnement permet à DigitalOcean de s'inscrire dans un marché adressable beaucoup plus large et en forte croissance. Cette transformation se reflète dans les chiffres. Au S1 2026, le chiffre d'affaires progresse de +25% à 539 M$, tandis que les revenus annualisés liés aux clients IA bondissent de +212% à 234 M$. Cette nouvelle perception de DigitalOcean comme bénéficiaire de la croissance de l'IA s'est traduite, au cours des derniers mois, par une forte réappréciation du titre. Nous avions investi en mai 2023 dans l'OC zéro coupon 2026, qui traitait alors à 78% du pair. La position a été soldée en mai 2026 à plus de 111%, générant un gain de +42%, soit une performance annualisée d'environ +12%.

Source : Businesswire

INFORMATIONS GENERALES

Société de gestion	Montpensier Arbevel
Forme juridique	FCP
Devise	EUR
Date de création du FCP	23 mai 2023
Date de création de la part	23 mai 2023
Code ISIN	FR001400DLQ6
Code Bloomberg	-
Durée de placement recommandée	Supérieure à 5 ans
Affectation des résultats	Capitalisation
Classification SFDR	Art8
Éligibilité au PEA	Non
Fréq. de valorisation	Quotidienne
Indicateur de référence	Néant
Type de souscripteurs	Tous souscripteurs
Investissement minimum	1 part
Pays de commercialisation	France
Cut-off (centralisateur)	11h30
Règlement Souscriptions/Rachats	J+2
Dépositaire	CACEIS BANK
Valorisateur	CACEIS Fund Admin

CONDITIONS TARIFAIRES

Coût d'entrée	2,00% max
Coût de sortie	0,00% max
Frais de gestion financière	1,20% par an max
Frais de fonctionnement et autres services	0,15 % par an max
Commission de surperformance	Néant

Le détail des frais est disponible dans le prospectus

PROSPECTUS

Gérant(s) : J. Coulouarn, B. Rapoport

ÉVÉNEMENTS DU FONDS :

Néant

PRI Principles for Responsible Investment

Montpensier Arbevel est signataire des PRI (Principles for Responsible Investment)

Communication publicitaire. Avant toute décision d'investissement, il est recommandé de prendre en compte l'ensemble des caractéristiques, des objectifs et des risques de l'OPC. Pour la définition des termes techniques, veuillez consulter le glossaire en dernière page, et prendre connaissance de l'avertissement figurant en fin de document.

M International Yield Convertible

30 SEPTEMBRE 2026

Caractéristiques ESG

Classification SFDR	Minimum d'investissement durable	Approche
Art8	10%	Exclusions / Best in Class

RÉPARTITION PAR NOTATION ESG

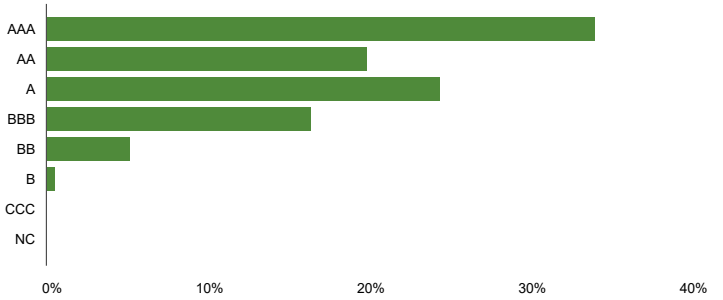

Au 30 septembre 2026, en moyenne pondérée, note ESG du portefeuille

AA

(7,38 / 10)

Sources : Montpensier Arbevel / MSCI

PERFORMANCES ET MESURES DE RISQUES (SUITE)

Performances	Part RC
2024	5,66%
2025	5,19%
2026	0,80%

Sources : Montpensier Arbevel. Part créée le 23 mai 2023.

Les chiffres cités ont trait aux périodes écoulées. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. L'OPCVM présente notamment un risque de perte en capital.

PERFORMANCE CUMULEE DEPUIS CREATION

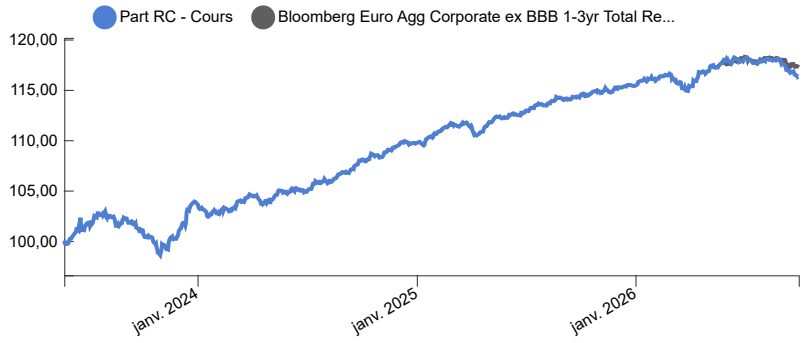

Source Montpensier Arbevel / Bloomberg, Base 100

RETROUVEZ les actualités de marché et des fonds Montpensier Arbevel

montpensier-arbevel.com

Suivez l'œil de Montpensier Arbevel

X.com : @Montpensier Arbevel

LinkedIn : Montpensier Arbevel

Avertissement : Ceci est une communication publicitaire non contractuelle. Le présent document ne constitue ni une offre d'achat, ni une proposition de vente, ni un conseil en investissement. Il a pour but de vous informer de manière simplifiée sur les caractéristiques de l'OPC. Avant toute décision d'investissement, il est recommandé de prendre connaissance des conditions de fonctionnement et des mécanismes régissant les marchés financiers, d'évaluer les risques y afférents et de recourir à tous moyens nécessaires à la bonne compréhension de ces mécanismes. Il est fortement recommandé de LIRE ATTENTIVEMENT LE PROSPECTUS, LE KID ET LE CAS ECHEANT LE DOCUMENT PRECONTRACTUEL SFDR DE L'OPC. Ces documents, disponibles en français ou dans la langue locale, peuvent être consultés sur www.montpensier-arbevel.com ou obtenus sur simple demande. La distribution de ce document peut être limitée dans certains pays. La commercialisation de l'OPC n'est pas autorisée dans tous les pays et l'offre et la vente de celui-ci à certains types d'investisseurs peuvent être restreinte par l'autorité de réglementation locale. Montpensier Arbevel peut décider de mettre fin à tout moment aux modalités de commercialisation de ses OPC. Les informations contenues dans ce document n'ont pas fait l'objet de vérification par les commissaires aux comptes et ne sauraient engager la responsabilité de Montpensier Arbevel. LES CHIFFRES CITES ONT TRAIT AUX ANNEES ECOULEES. LES PERFORMANCES PASSEES NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES PERFORMANCES FUTURES. Elles ne constituent en aucun cas une garantie future de performance ou de capital, qui peut ne pas être restitué intégralement. Les notations MorningstarTM et Quantalys sont présentées sans garantie d'exactitude, d'exhaustivité ou d'actualité. Les opinions émises dans le présent document peuvent être modifiées et ce, sans préavis. Les valeurs citées sont susceptibles de ne plus figurer dans les portefeuilles des OPC gérés par Montpensier Arbevel, et ne constituent en aucun cas une recommandation d'investissement ou de désinvestissement. Les politiques de traitement des réclamations sont disponibles sur www.montpensier-arbevel.com dans la rubrique informations réglementaires. Ce document est la propriété intellectuelle de Montpensier Arbevel. Tout ou partie du présent document ne peut être reproduit ou rediffusé d'une quelconque manière sans l'autorisation préalable de Montpensier Arbevel.

Glossaire

MONTPENSIER ARBEVEL

Actif net total	Valeur totale des actifs d'un fonds après déduction de l'ensemble de ses passifs. Il représente la valeur patrimoniale globale du fonds.
Alpha de Jensen	Mesure de performance ajustée du risque qui évalue la surperformance ou sous-performance d'un portefeuille par rapport à ce qu'il devrait générer selon le Capital Asset Pricing Model (CAPM). Un alpha positif indique que le portefeuille a fait mieux que le rendement attendu compte tenu de son exposition au marché ; à l'inverse, l'alpha est négatif
Approche Best in class	Stratégie consistant à sélectionner des entreprises ayant les meilleures pratiques d'un point de vue extra-financier, avec une orientation sectorielle ou géographique.
Approche Best in universe	Stratégie d'investissement durable consistant à sélectionner les entreprises les mieux notées d'un point de vue extra-financier, tous secteurs confondus.
Approche thématique	Approche consistant à sélectionner les actifs autour de thèmes économiques ou sociétaux structurants. L'objectif est d'identifier des tendances de long terme susceptibles de générer une croissance durable, indépendamment des cycles économiques classiques.
Beta	Indicateur qui correspond à la sensibilité du fonds par rapport à son indice de référence. Pour un bêta inférieur à 1, le fonds sera susceptible de baisser moins que son indice, si le bêta est supérieur à 1 le fonds sera susceptible de baisser plus que son indice.
CAPM	Modèle financier qui permet d'estimer le rendement attendu d'un actif en fonction de son risque systématique (mesuré par le bêta) par rapport au marché
Classification SFDR	La réglementation SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation) détermine la classification des produits financiers selon leurs caractéristiques ESG : L'article 9 désigne les produits ayant un objectif d'investissement durable ; L'article 8 désigne les produits promouvant des caractéristiques durables, intégrant des caractéristiques environnementales et/ou sociales mais sans poursuivre un objectif d'investissement durable ; Les produits qui ne rentrent dans aucune de ces deux catégories ne peuvent pas être présentés comme durables et entrent dans la catégorie Article 6.
Contribution positive	Désigne la contribution favorable d'une entreprise ou d'un investissement à un ou plusieurs Objectifs de Développement Durable de l'ONU.
Controverse	Situation dans laquelle une entreprise fait l'objet d'un débat public négatif ou d'un incident susceptible d'avoir un impact matériel, financier, juridique, social ou environnemental significatif. Le niveau de controverse est évalué par Montpensier Arbevel sur la base des données MSCI, selon 4 niveaux de degrés de risque. Rouge : Controverse très sévère en cours (exposition directe) | Orange: Controverse très sévère (exposition indirecte ou partielle) ou sévère en cours (exposition directe) | Jaune: Controverse sévère ou très sévère clôturée/ partielle, ou controverse modérée en cours | Vert: Controverse modérée ou mineure, ou absence de controverse.
Coupon moyen	Coupon moyen rapporté au prix de l'obligation convertible
Crédit financière	Obligations émises par des institutions financières (banques, assureurs, sociétés de financement). Ces titres reflètent le risque de crédit spécifique au secteur financier, dont la solidité dépend notamment de la qualité des bilans, de la réglementation et du contexte macroéconomique.
Crédit hybrides	Instruments de dette émis par des entreprises, présentant des caractéristiques mi-obligataires, mi-action.
Cut-off	Date et heure limite à laquelle les ordres de souscription ou de rachat d'un fonds doivent être reçus pour être exécutés à la valeur liquidative d'un jour donné. Pour plus de détail, se référer au prospectus de chaque fonds.
Distance au plancher obligataire	Mesure qui indique la différence entre le prix actuel d'une obligation convertible et son plancher obligataire (valeur minimale théorique), rapportée au prix actuel de l'OC et donc exprimée en %. Ce plancher obligataire correspond généralement à la valeur actualisée des coupons et du prix de remboursement final. Plus la distance au plancher est faible, plus le risque de baisse de prix en cas de détérioration du marché actions est élevé.
Duration	Mesure la maturité moyenne d'une obligation ou d'un portefeuille obligataire pondérée des flux futurs : elle est exprimée en année.
Emissions de gaz à effet de serre	Les gaz à effet de serre ou émissions carbones sont ceux qui contribuent à l'accumulation de chaleur dans l'atmosphère, incluant le dioxyde de carbone (CO2), le méthane et l'oxyde d'azote. Ces émissions se calculent selon 3 scopes distincts : Scope 1 (émissions directes provenant de la combustion d'énergies fossiles et des processus de production couverts ou contrôlés par l'entreprise), Scope 2 (émissions indirectes liées à l'achat ou à la production d'électricité, de chaleur, de vapeur et de refroidissement par les entités d'une entreprise) et Scope 3 (toutes les autres émissions indirectes, y compris celles liées à l'utilisation des produits des entreprises. Cela peut inclure l'utilisation des véhicules non détenus par la société, les dépenses d'électricité non couvertes par le Scope 2, les activités externalisées, l'élimination des déchets, etc.)
High yield	Catégorie d'obligations présentant une qualité de crédit plus faible que les obligations Investment Grade, et donc un risque de défaut plus élevé. Pour compenser ce risque, ces titres offrent généralement un rendement supérieur. Les notations High Yield sont inférieures à BBB- (S&P/Fitch) ou Baa3 (Moody's).
Indicateurs de durabilité	Ils consistent à évaluer la performance ESG du produit financier, en mesurant la réalisation de l'objectif d'investissement durable d'un fonds classifiés article 9 selon SFDR, ou l'atteinte des caractéristiques environnementales ou sociales promues pour un fonds classifié article 8 selon SFDR.
Investissement durable	Cela consiste à investir dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.
Investissement Socialement Responsable (ISR)	Typologie d'investissement permettant d'investir dans des fonds conciliant la performance financière traditionnelle et le développement durable, prenant en compte des critères extra-financiers environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).
Investment grade	Désigne une obligation ou un émetteur dont la qualité de crédit est jugée élevée par les agences de notation, avec une probabilité de défaut faible. Les notations Investment Grade vont de AAA à BBB- (S&P et Fitch) ou de Aaa à Baa3 (Moody's).
Label Greenfin	Créé par le ministère de la transition écologique et solidaire, le label Greenfin garantit la qualité verte des fonds d'investissement et s'adresse aux acteurs financiers qui agissent au service du bien commun grâce à des pratiques transparentes et durables. Il définit des éco-activités qui entrent dans le champ de la transition énergétique. Ces activités produisent des biens et services ayant pour finalité la protection de l'environnement ou la gestion des ressources naturelles, destinés à mesurer, prévenir, limiter ou corriger les dommages environnementaux à l'eau, l'air et le sol et les problèmes relatifs aux déchets, aux bruits et aux écosystèmes pour le bien-être de l'Homme.
Label ISR	Label crée par le ministère de l'Economie et des Finances en 2016 qui permet d'identifier des placements responsables et durables. Ce label garantit que le fonds a développé une méthodologie d'évaluation des acteurs financiers sur la base des critères ESG avec une approche en amélioration de note ou en sélectivité, et qu'il les intègre dans sa politique d'investissement.
Label LuxFLAG	Label décerné par la Luxembourg Finance Labelling Agency, organisation indépendante fondée en 2006, certifiant que 100 % des actifs d'un fonds font l'objet d'une analyse ESG rigoureuse tout au long du processus d'investissement, avec une exigence de transparence totale.
Label Toward Sustainability	Label belge attribué aux produits financiers durables qui respectent des critères stricts en matière environnementale, sociale et de gouvernance (ESG). Développé par Febelfin, ce label vise à garantir la transparence, exclure les activités controversées et encourager des investissements contribuant positivement au développement durable.
Modified duration (duration modifiée)	Mesure la sensibilité du prix d'une obligation ou d'un portefeuille obligataire aux variations des taux d'intérêt, en pourcentage. Elle indique de combien le prix varie pour une variation de 1 point de pourcentage du taux. Plus la modified duration est élevée, plus le prix est sensible aux mouvements de taux.
Montpensier Arbevel Governance Flag (MGF)	Méthode propriétaire de Montpensier Arbevel permettant d'analyser la gouvernance d'une entreprise selon l'alignement d'intérêts entre dirigeants, actionnaires et parties prenantes.
Montpensier Arbevel Impact Assessment (MIA)	Méthode propriétaire de Montpensier Arbevel permettant de mesurer la contribution positive des entreprises aux Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'ONU, selon une approche Best in Universe.
Objectifs de développement durables	Les ODD sont 17 objectifs définis par l'ONU pour guider les actions mondiales en faveur d'un développement économique, social et environnemental durable d'ici 2030. ODD1 : Pas de pauvreté | ODD2 : Faim "zéro" |ODD3 : Bonne santé et bien être | ODD4 : Education de qualité | ODD5 : Egalité entre les sexes | ODD6 : Eau propre et assainissement|ODD7 : Energie propre et d'un coût abordable|ODD8 : Travail décent et croissance économique| ODD9 : Industrie, innovation et infrastructure|ODD10 : Inégalités réduites | ODD11 : Villes et communautés durables | ODD12 : Consommation et production durables |ODD13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques | ODD14 : Vie aquatique | ODD15 : Vie terrestre | ODD16 : Paix, justice et institutions efficaces | ODD17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs.
Obligation à taux fixe	Titre obligataire dont le taux d'intérêt (coupon) reste inchangé pendant toute la durée de vie de l'obligation. L'investisseur reçoit ainsi des paiements de coupons réguliers et constants jusqu'à l'échéance, où le capital est remboursé.
Obligation à taux variable	Titre obligataire dont le coupon évolue périodiquement en fonction d'un indice de référence (souvent un taux du marché comme l'Euribor), auquel s'ajoute une marge fixe. Le montant des intérêts versés varie donc au fil du temps, en fonction de l'évolution des taux.
Obligation convertible	Obligation convertible en actions : obligation qui peut être convertie en actions d'une entreprise avec un ratio de conversion et/ou une date prédéfinis
Point mort d'inflation	Niveau d'inflation implicite issu de la comparaison entre les taux des obligations nominales et des obligations indexées sur l'inflation de même maturité. Il représente l'anticipation d'inflation du marché : au-dessus de ce niveau, les titres indexés deviennent plus intéressants que les titres nominaux, et inversement.
Prime de conversion	La prime d'une obligation convertible en actions mesure le surplus de prix payé par rapport à la valeur des actions obtenues en cas de conversion immédiate, en contrepartie de la protection obligataire et de la convexité. Prime de conversion=(Prix de la convertible - Valeur de conversion)/Valeur de conversion avec : Valeur de conversion=Cours de l'action X parité de conversion. La prime s'exprime en pourcentage.
Rating	Note attribuée par une agence de notation pour évaluer la qualité de crédit d'un émetteur ou d'une obligation. Il reflète la capacité de l'émetteur à rembourser sa dette et son risque de défaut. Les échelles vont de AAA(meilleure qualité) à D (défaut).
Ratio de Sharpe	Indicateur de la rentabilité (marginale) obtenue par unité de risque pris. Si le ratio est négatif : moins de rentabilité que le référentiel. | Si le ratio est compris entre 0 et 1 : surperformance avec une prise de risque « trop élevée ». | Si le ratio est supérieur à 1 : une surperformance qui ne se fait pas au prix d'un risque « trop élevé »
Rendement actuariel brut	Taux de rendement annuel d'une obligation ou d'un portefeuille obligataire, calculé en actualisant l'ensemble des flux futurs (coupons et remboursement), avant déduction des frais et de la fiscalité, sur la base du prix de marché.
Rendement brut du portefeuille à maturité	Taux de rendement annuel estimé d'un portefeuille obligataire si les titres sont conservés jusqu'à leur échéance, calculé avant frais et fiscalité, en intégrant coupons et remboursement à maturité.
Rho	Indicateur permettant de mesurer l'impact d'une variation du taux sans risque sur un fonds obligataire. Plus le Rho est élevé en valeur absolue, plus le fonds est sensible aux variations de taux.
Sensibilité actions	Indicateur qui mesure le pourcentage de variation, à la hausse comme à la baisse, du prix d'une obligation ou de la valeur liquidative d'un OPC, induite par une fluctuation de 1 % de la ou les action(s) sous jacente(s).
Sensibilité crédit	Mesure la variation du prix d'une obligation ou d'un portefeuille lorsqu'un spread de crédit (écart de rendement) évolue. Elle indique l'impact d'un élargissement ou d'un resserrement des spreads sur la valeur de l'actif, souvent exprimé pour une variation de 1 point de base.
Spread to govt	Indicateur financier permettant de mesurer l'écart de rendement entre une obligation privée (émise par une entreprise) et une obligation d'État ayant la même échéance.
Stratégie d'exclusion	Stratégie consistant à exclure certains secteurs ou émetteurs, comme les énergies fossiles, les OGM, l'alcool, le tabac, etc
Total Return Analysis (TRA)	Analyse visant à mesurer la performance totale d'une obligation ou d'un portefeuille obligataire, en intégrant tous les composants du rendement : coupons, variation de prix, effet de courbe, variation des spreads, et portage. Elle permet d'évaluer la contribution de chaque facteur à la performance observée ou attendue.
Tracking error	Indicateur permettant de comparer la volatilité du fonds face à celle de son indice de référence. Plus la « tracking error » est élevée, plus le fonds à une performance moyenne éloignée de son indice de référence.
Valeur liquidative	Prix d'une part de fonds, calculé en divisant la valeur totale du portefeuille (actifs moins passifs) par le nombre de parts en circulation.
Vega	Mesure la sensibilité du prix d'un instrument financier dérivé (comme une option ou une OC) à une variation de la volatilité implicite du sous-jacent. Elle indique de combien le prix de l'option ou de l'OC varie lorsque la volatilité augmente ou diminue de 1 point de pourcentage.
Volatilité	Indicateur permettant de mesurer l'ampleur des variations de la valeur du portefeuille autour de sa moyenne, exprimé en général sous forme de taux annuel : plus la volatilité est élevée, plus la valeur du portefeuille fluctue et plus son risque est considéré comme important.
Volatilité implicite	Estimation, issue du prix des options ou d'une OC, de la volatilité anticipée du sous-jacent. Elle reflète l'anticipation du marché concernant l'ampleur des variations de prix à venir, sans indiquer la direction du mouvement.
Yield to worst	Taux de rendement le plus faible qu'un investisseur peut obtenir sur une obligation, en considérant toutes les dates de remboursement possibles (maturité, call, put, etc.) et en supposant que l'émetteur exerce les options qui lui sont les plus favorables. C'est une mesure prudente du rendement minimum attendu.

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLES

M International Yield Convertible RC

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial.
Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

Nom du produit :	**M International Yield Convertible RC**	Initiateur du Produit :	Montpensier Arbevel
Code ISIN du produit :	**FR001400DLQ6**	Site internet :	www.montpensier-arbevel.com
Date de production du document d'informations clés : 10 septembre 2026		Appelez le +33 1 45 05 55 55 pour de plus amples informations.	

L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de Montpensier Arbevel en ce qui concerne ce document d'informations clés.
Montpensier Arbevel est agréée en France sous le n° GP 97-125 et réglementée par l'AMF.
Avertissement : Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

TYPE ET DURÉE

Type : OPCVM soumis au droit français (FCP). La part RC capitalise les sommes distribuables.
Durée : OPC créé pour une durée de 99 ans.

OBJECTIFS

Le FCP a pour objectif d'obtenir sur l'horizon d'investissement recommandé de 5 ans, une performance nette de frais supérieure à l'indice Bloomberg Euro Aggregate Corporate ex BBB 1-3yr Total Return Index Hedged EUR (H23970EU Index), par une exposition au marché des obligations convertibles internationales.
Cet objectif ne constitue en aucun cas une promesse de rendement ou de performance du Fonds, la performance n'est pas garantie. Il est déterminé dans l'hypothèse des conditions de marché observées au moment du lancement du fonds. En cas de dégradation des conditions de marché, du défaut ou de la dégradation de certains émetteurs, l'objectif de gestion pourrait ne pas être atteint.
Le FCP n'est pas géré en référence à un indicateur de référence.
La méthode de gestion du portefeuille consiste, de manière discrétionnaire, en une approche multicritères de la sélection de valeurs par le gérant alliant le taux de rendement actuariel des obligations convertibles, le risque crédit, le potentiel d'appréciation des actions sous-jacentes et l'analyse des spécificités techniques propres aux obligations convertibles. Dans l'objectif d'atteindre son objectif de gestion, le gérant investira de façon discrétionnaire, notamment à travers une Stratégie de buy and maintain, sur des obligations convertibles de différentes maturités. Cependant, la stratégie ne se limite pas à du portage d'obligations convertibles, la société de gestion pourra procéder à des arbitrages, dans le cadre d'une gestion active.
L'univers d'investissement « obligations convertibles » et autres assimilés est centré principalement, à hauteur de 0% minimum de l'actif, et dans la limite de 110% de l'actif, en obligations convertibles de toutes natures.
Il pourra investir, en fonction des évolutions du marché, jusqu'à 110% de son actif en obligations, titres négociables à moyen terme d'une durée initiale supérieure à 1 an, obligations convertibles et valeurs assimilés libellées en devises autres que l'euro, et dans la limite de 20% maximum de l'actif net en actions de toutes capitalisations, y compris de petite capitalisation (ie dont la capitalisation boursière est inférieure à 2 Milliards d'EUR), de tous secteurs économiques et de toutes zones géographiques. Il pourra investir au maximum 10% de son actif en parts ou actions d'OPCVM ou FIA.
L'exposition du portefeuille sur les marchés émergents ne pourra dépasser 50% de l'actif net.
L'OPCVM peut investir dans des titres de créances et des instruments du marché monétaire entre 0 et 100% de l'actif net du fonds.
Les investissements sont réalisés sans contrainte géographique. Le delta actions de l'OPCVM à vocation à se situer entre 0 et 70%. Le delta est l'indicateur de sensibilité qui mesure la variation du prix d'une obligation convertible par rapport à la variation de 1% du cours de l'action sous-jacente.
Par exemple un delta du portefeuille de 40% signifie que la variation théorique du portefeuille sera de 0,40%, si la variation des actions sous-jacentes est de 1%. (delta de chaque titre en portefeuille pondéré par le poids de la ligne dans le portefeuille).
L'OPCVM peut investir dans des obligations, des titres de créance et des instruments du marché monétaire sans limite de notation. La répartition dette privée/dette publique est à la discrétion du gérant.
L'OPCVM est géré dans une limite de sensibilité du portefeuille (variation du prix d'un emprunt en fonction de la variation de 1% des taux d'intérêt) de 0 à 7.
L'OPCVM peut intervenir sur les instruments dérivés. Le gérant pourra intervenir sur le risque action, taux et devises à titre d'exposition et/ou de couverture. En outre, dans la mesure où l'obligation convertible est une obligation présentant une option de conversion, le gérant pourra avoir recours aux dérivés visant à couvrir ou à accentuer une composante des obligations convertibles (sensibilité aux actions ou aux obligations).
Le risque de change, qui pourra atteindre 100% de l'actif net, peut être couvert en tout ou partie par des opérations de change à terme de gré à gré ou par l'utilisation d'instruments financiers à terme et optionnels, négociés sur des marchés réglementés.

INVESTISSEURS DE DETAIL VISÉS

Personnes ayant une connaissance suffisante des marchés financiers et souhaitant réaliser un investissement dans le cadre d'une détention recommandée d'une durée minimale de 5 ans, étant rappelé que le fonds présente un risque de perte en capital. Le montant qu'il est raisonnable d'investir dépend de la situation patrimoniale et des objectifs de l'investisseur au regard de l' horizon d'investissement recommandé et de l'acceptation des risques liés à cet investissement.ans.
Le fonds n'est pas destiné à être diffusé ou commercialisé aux États-Unis, et il ne s'adresse pas aux personnes soumises à la réglementation américaine.
Cependant, à toutes fins utiles, le Fonds et Montpensier Arbevel sont enregistrés auprès de l'IRS en tant que Reporting FFI, IGA model 1.

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLES
M International Yield Convertible RC

INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire : Caceis Bank
Le dernier prospectus et les derniers documents d'informations périodiques réglementaires, ainsi que toutes autres informations pratiques sont disponibles en français gratuitement auprès de la société de gestion sur simple demande écrite auprès de Montpensier Arbevel, 58 avenue Marceau, 75008 PARIS, France, ou sur le site internet : www.montpensier-arbevel.com. La valeur liquidative est disponible sur le site internet : www.montpensier-arbevel.com.
La valeur liquiative est établie quotidiennement à l'exception des jours fériés légaux en France et des jours de fermeture de la Bourse de Paris et de New York.
L'investisseur a la faculté de transmettre ses ordres de souscription et de rachat chaque jour de valorisation avant 11h30, sauf éventuel délai spécifique convenu avec son établissement financier.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

INDICATEUR DE RISQUE

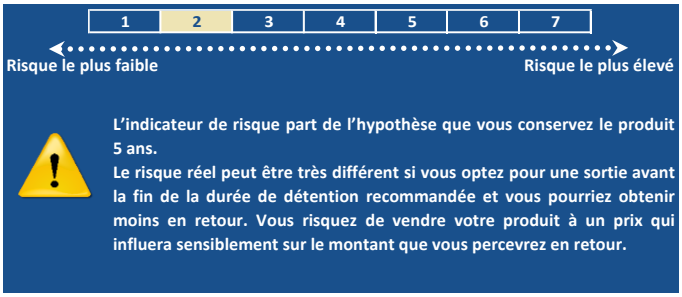

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 5 ans.
Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant la fin de la durée de détention recommandée et vous pourriez obtenir moins en retour. Vous risquez de vendre votre produit à un prix qui influera sensiblement sur le montant que vous percevrez en retour.

Objet et principales limites de l'indicateur :
L'indicateur synthétique de risque (classé sur une échelle comportant 7 niveaux) permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau 2, faible, et si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable, que la capacité du produit à vous payer en soit affectée.

Risque(s) important(s) pour l'OPC non pris en compte dans cet indicateur :
- Risque de liquidité, les instruments financiers par nature suffisamment liquides, sont néanmoins susceptibles dans certaines circonstances, d'avoir un niveau de liquidité relativement faible.
- Risque de contrepartie , i.e. de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement.
- Risque de crédit, i.e. risque lié à la défaillance (impossibilité par l'émetteur de rembourser ou de verser les intérêts prévus), ou à la dégradation de notation des émetteurs.

La survenance de l'un de ces risques peut avoir un impact négatif sur la valeur liquidative.

Perte maximale possible de capital investi
Ce fonds ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez donc perdre tout ou partie de votre investissement.

De plus amples informations sur les risques du fonds sont disponibles dans la rubrique "Profil de risque" du prospectus.

SCENARII DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.
Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne d'un indice cohérent avec la stratégie de gestion du fonds, utilisé comme proxy, au cours des dix dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 ans		**Ce que vous pourriez obtenir si vous sortez après**	
Exemple d'Investissement initial de 10 000 EUR		**1 an**	**5 ans ***
Scénario Minimum	**Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.**		
Scénario de tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	7 921 €	7 581 €
	Rendement annuel moyen	-20.8%	-5.4%
Scénario défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	7 921 €	8 744 €
	Rendement annuel moyen	-20.8%	-2.6%
Scénario intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	10 176 €	10 185 €
	Rendement annuel moyen	1.8%	0.4%
Scénario favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	11 559 €	12 770 €
	Rendement annuel moyen	15.6%	5.0%

* Le scénario de tension montre ce que vous pourriez obtenir dans des situation de marché extrêmes. Dans le cas où le scénario de tensions serait plus favorable que le scénario défavorable, alors le scénario de tensions correspond au scénario défavorable.
* Le scénario défavorable est calculé pour un investissement utilisant un proxy approprié, sur une période allant de 09/2017 à 09/2022
* Le scénario modéré est calculé pour un investissement utilisant un proxy approprié, sur une période allant de 05/2015 à 05/2020
* Le scénario favorable est calculé pour un investissement utilisant un proxy approprié, sur une période allant de 02/2016 à 02/2021

QUE SE PASSE-T-IL SI MONTPENSIER ARBEVEL N'EST PAS EN MESURE D'ÉFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

MONTPENSIER ARBEVEL

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLES
M International Yield Convertible RC

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.
Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.
Nous avons supposé :
- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- 10 000 EUR sont investis.

Investissement initial de 10 000 EUR	si vous vendez après 1 an	si vous vendez après 5 ans
Coûts totaux	356 €	1 035 €
Incidence des coûts annuels (RIY) par an*	0.0356	2.07% chaque année

* Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée (5 ans), il est prévu que votre rendement moyen par an, dans le cas d'un scénario intermédiaire, soit de 2.44% avant déduction des coûts et de 0.37% après cette déduction.
Le cas échéant, il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant. Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (à l'entrée : 2.00 % du montant investi / 200.00 EUR ; à la sortie : 0.00 % du montant investi / 0.00 EUR).

COMPOSITIONS DES COÛTS

Ce tableau montre l'incidence sur le rendement par an		Si vous sortez après 1 an
Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		
Coûts d'entrée	2.0% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit d'un montant maximum. Votre intermediaire financier vous informera du montant effectivement prélevé.	Jusqu'à 200 EUR
Coûts de sortie	Il n'y a pas de frais de sortie prévus sur cet OPC mais votre intermédiaire financier peut en prélever.	Jusqu'à 0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais Administratifs et d'exploitation	1.30% par an du montant investi. Il s'agit d'une estimation basée sur les frais effectivement prélevés lors de l'année précédente.	127 EUR
Coûts de transaction de portefeuille	0.29% par an de la valeur de votre investissement. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction des quantités que nous achetons et vendons.	29 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 EUR

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER L'ARGENT DE FACON ANTICIPEE ?

Période de détention recommandée : 5 ans

Ce produit est destiné à un investissement de long terme. Vous devez être prêts à le détenir au moins 5 ans. Cependant, vous pouvez demander le remboursement de votre investissement sans pénalité à tout moment durant cette période, ou encore le conserver plus longtemps (si vous optez pour une sortie avant la fin de la durée de détention recommandée, vous pourriez obtenir un rendement inférieur en retour, voire une perte plus importante).
Vous pouvez racheter vos parts de ce produit sur une base quotidienne en conformité avec les termes spécifiés dans le prospectus.

Un mécanisme de swing pricing a été mis en place par la Société de Gestion dans le cadre de la valorisation du Fonds (cf « Méthode d'ajustement de la valeur liquidative liée au swing pricing avec seuil de déclenchement » du prospectus).
Un mécanisme de plafonnement de rachats "Gates" peut être mis en oeuvre par la Société de Gestion. Pour plus d'information sur ce mécanisme, vous reporter à la rubrique « Plafonnement des rachats "Gates" » du prospectus et à l'article 3 "Emission et rachat des parts" du règlement du FCP disponibles sur le site internet : montpensier-arbevel.com.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

En cas de difficultés inattendues concernant la compréhension, la négociation ou le traitement du produit, vous pouvez contacter directement Montpensier Arbevel.
Adresse Postale : 58 avenue Marceau - 75008 PARIS - FRANCE.
Site internet : www.montpensier-arbevel.com - adresse e-mail : reclamations@montpensier-arbevel.com
En cas de rejet ou de refus de faire droit en totalité ou partiellement à sa réclamation, les coordonnées du médiateur compétent, celui de l'Autorité des marchés financiers figurent ci-après :
Médiateur de l'AMF : Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris cedex 02
http://www.amf-france.org/Le-mediateur-de-l-AMF/Presentation.html

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Les risques énoncés dans le présent document mettent en évidence certains des risques liés à l'investissement dans ce produit, mais pas tous. Avant de prendre une quelconque décision d'investissement, vous devez vous assurer que vous comprenez parfaitement les risques liés à ce produit et demander un avis professionnel si nécessaire. Les autres risques et les termes intégraux du produit sont énoncés dans le Prospectus relatif à l'émission du produit, tel que complété et amendé en tant que de besoin.

Délai de règlement / livraison : Le règlement intervient deux jours ouvrés après la demande, sauf circonstances exceptionnelles.

Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont une des composantes de la gestion, mais leur poids dans la décision finale n'est pas défini en amont.
Le Fonds relève de l'article 8 du Règlement SFDR.

Les informations relatives à la finance durable sont disponibles sur la page dédiée du fonds sur le site internet montpensier-arbevel.com

Le Prospectus est disponible sur www.montpensier-arbevel.com et peut être mis à jour de temps en temps.
De plus amples informations sur l'OPC figurent dans le Prospectus de l'OPC, ainsi que dans les états financiers annuels et intermédiaires de l'OPC.

Modèle d'informations précontractuelles pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/8 52, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Dénomination du produit :
M International Yield Convertible

Identifiant d'entité juridique :
969500U3596BV227MW15

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?

●● ☐ **Oui**

●○ ☒ **Non**

☐ Il réalisera un minimum d'**investissements durables ayant un objectif environnemental : ___%**

- ☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
- ☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☐ Il réalisera un minimum d'**investissements durables ayant un objectif social : ___%**

☒ Il **promeut des caractéristiques environnementales et sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contiendra une proportion minimale de 10% d'investissements durables.

- ☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
- ☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
- ☐ ayant un objectif social

☐ Il promeut des caractéristiques E/S, mais **ne réalisera pas d'investissements durables**

Quelles caractéristiques environnementales et/ou sociales sont promues par ce produit financier ?

Le Fonds promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'article 8 du règlement *Sustainable Finance Disclosure* (SFDR), et ce afin de prendre en compte la gestion des implications environnementales et sociales de son portefeuille.

Dans le cadre de son processus d'investissement, le Fonds intègre des critères ESG afin de définir son univers investissable. Cette stratégie d'intégration s'applique aux sous-jacents des obligations convertibles. Elle est mise en œuvre par le biais de :

- ✓ Un filtrage négatif, excluant les activités visées par la politique d'exclusions de Montpensier Arbevel, et

- ✓ Un filtrage positif correspondant à une note ESG via une approche *best-in-class*.

En complément, le Fonds investit une part minimale de ses actifs dans des investissements durables présentant une contribution à un objectif durable, à travers une double approche :

- ✓ Une analyse de la contribution des entreprises au Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies via la méthode propriétaire MIA (*Montpensier Arbevel Impact Assessment*) qui s'appuie sur l'intégralités des 17 ODD regroupés selon leur appartenance à une thématique environnementale ou sociales ;

- ✓ Une analyse de la gouvernance des entreprises via la méthode propriétaire MGF (*Montpensier Arbevel Governance Flag*) qui met l'accent sur les bonnes pratiques de gouvernance en visant l'alignement des intérêts des parties prenantes.

Les investissements ne causent pas de préjudice important, tel que décrit à la question « *Dans quelle mesure les investissements durables ne causent-ils pas de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?* ».

De plus amples détails sur la méthodologie d'identification des investissements durables et sur les méthodes MIA et MGF sont disponibles plus bas.

Aucun indice de référence non financier n'a été désigné dans le but de déterminer si le Fonds atteint les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Fonds.

Les **indicateurs de durabilité** évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

- ***Quels sont les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier ?***

La démarche extra-financière mise en œuvre s'appuie sur l'intégration de critères extra-financiers. Elle s'inscrit dans le cadre de la politique ESG mise en place par la société de gestion, disponible sur son site internet.

Le Fonds utilise les indicateurs de durabilité suivants afin de mesurer la promotion effective des caractéristiques environnementales et/ou sociales :

- **Intégration ESG**

  - ✓ Au minimum 90% des valeurs détenues en direct en portefeuille, à l'exclusion des liquidités détenues à titre accessoire, seront couverts selon les critères ESG. La résilience des émetteurs aux risques et opportunités à long terme liés aux questions ESG est mesurée par leur notation ESG. Le Fonds s'engage à ce que tous les émetteurs couverts présentent une note supérieure ou égale à B, sur une échelle allant de CCC à AAA. Les données utilisées sont principalement fournies par *MSCI ESG Research*. Elles peuvent être complétées, modifiées ou mises à jour par la Société de Gestion à partir d'autres sources.

  - ✓ Les émetteurs impliqués dans des activités controversées, tel que précisé dans la politique d'exclusions, sont exclus de l'univers d'investissement. Les émetteurs soumis à une Controverse Rouge selon *MSCI ESG Research* sont également exclus de l'univers d'investissement. Parmi ces controverses « *Red* », on retrouve notamment les sociétés qui ne sont pas en ligne avec le Global Compact des Nations Unies (Droits de l'Homme, Droits du travail, Environnement et Corruption). Les détails des exclusions sectorielles sont

répertoriés dans la politique d'exclusions mise en place par la société de gestion, disponible sur le site internet de Montpensier Arbevel. Cette politique s'inscrit dans un objectif d'atténuation des risques en matière de durabilité, sans pour autant pouvoir garantir que les risques en matière de durabilité soient totalement neutralisés.

- **Performance ESG**

    - Le Fonds vise à obtenir une note extra-financière en moyenne pondérée supérieure ou égale à BBB, sur une échelle allant de CCC à AAA. Les données utilisées sont principalement fournies par MSCI ESG Research. Elles peuvent être complétées, modifiées ou mises à jour par la Société de Gestion à partir d'autres sources.

- ***Quels sont les objectifs des investissements durables que le produit financier entend notamment poursuivre et comment les investissements durables contribuent-ils à ces objectifs ?***

Bien qu'il ne poursuive pas d'objectif d'investissement durable, le Fonds s'engage à réaliser un minimum de 10% d'investissements durables ayant un objectif environnemental et/ou social.

L'analyse de la contribution à un ou plusieurs objectifs d'investissement durable s'appuie sur :

- ✓ La méthodologie propriétaire d'analyse MIA (*Montpensier Arbevel Impact Assessment*), qui met en œuvre une approche *best-in-universe*.

    - La contribution à un objectif de durabilité fondée sur les Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'ONU est appréciée par l'analyse qualitative des valeurs grâce à notre méthodologie propriétaire qui s'appuie sur les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'ONU dans l'objectif d'identifier et d'analyser la contribution des entreprises sur l'environnement et la société.

    - Ces ODD sont regroupés en 4 piliers sur la base de critères environnementaux et/ou sociaux : Environnement, Ressources, Sociétal et Besoins Essentiels. Chaque pilier repose sur une liste de sous-critères (empreinte carbone, gestion des déchets, satisfaction des employés, nombre de patients soignés, …) complétée par d'autres indicateurs (activités dans les énergies fossiles, proportion d'énergie non-renouvelable dans la consommation et la production, conformité avec les principes du Pacte Mondial des Nations Unies…).

    - Nous identifions ainsi la contribution positive ou négative de chaque valeur, selon les résultats de l'analyse qualitative. Nous considérons que les entreprises dont la contribution à un ODD est positive contribuent positivement à un objectif de durabilité, qu'il soit social ou environnemental selon notre classification propriétaire.

- ✓ Et/ou par l'analyse des éco-activités à travers une évaluation de la « part verte » des sociétés :

    - La part verte des sociétés est évaluée par le pourcentage des revenus générés par des activités qui contribuent positivement à la transition climatique (ie, 8 activités économiques « vertes », anciennement

« éco-activités » définies par le label Greenfin). Nous regroupons ces 8 éco-activités en trois grands vecteurs de transition : 1/ Energie responsable, 2/ Préservation du capital terrestre et 3/ Transport efficient.

Les entreprises identifiées comme de Type I (part verte supérieure à 50% du chiffre d'affaires) ou II (part verte comprise entre 10% et 50% du chiffre d'affaires), au regard de la définition du label Greenfin, contribuent positivement et entièrement à un objectif de durabilité. De même, une entreprise ayant une contribution positive à un ODD contribue entièrement à un objectif d'investissement durable, selon la méthode propriétaire de Montpensier Arbevel.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier entend notamment poursuivre ne causent-ils pas de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Les investissements durables du Fonds sont évalués au regard du principe de « ne pas causer de préjudice important » (DNSH) afin de s'assurer que les investissements ne nuisent pas de manière significative à des objectifs environnementaux et sociaux autres que ceux poursuivis par le Fonds. L'analyse de critère s'appuie sur la prise en compte des Principales Incidences Négatives (PAI) au moyen d'exclusions normatives, sectorielles, d'évaluation de controverses, … En complément, sont également considérées comme ne respectant pas le critère DNSH, les valeurs dont la contribution aux ODD est négative.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Les PAI obligatoires telles que définies dans le Tableau 1 de l'annexe 1 du règlement délégué 2022/1288, complétant le Règlement 2019/2088 sont utilisées afin d'évaluer que les investissements durables du Fonds ne causent pas de préjudice important à d'autres objectifs que ceux poursuivis par le Fonds. Montpensier Arbevel prend en compte les 14 principaux indicateurs d'impacts négatifs dans la politique d'exclusions sectorielles et normatives, l'analyse qualitative des pratiques de bonne gouvernance, l'analyse qualitative propriétaire de la contribution des entreprises à un ou plusieurs objectifs de Développement Durable (ODD) de l'ONU et/ou dans l'analyse des éco-activités.

La pertinence et la couverture de ces indicateurs dans l'analyse varient en fonction du secteur, de l'industrie et de la région dans lesquels chaque entreprise opère.

Dans quelle mesure les investissements durables sont-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme? Description détaillée:

Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ainsi que les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme sont intégrés dans la méthodologie.

En effet, Montpensier Arbevel exclut de l'univers d'investissement les sociétés qui ne sont pas alignées sur certaines normes et conventions internationales, notamment les principes du Pacte Mondial des Nations Unies (UNGC), les conventions de

l'Organisation internationale du travail (OIT) et les Principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'homme (UNGPBHR).

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

Ce produit financier prend-il en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

☒ Oui, Montpensier Arbevel prend en compte tous les Principaux Impacts Négatifs obligatoires applicables à la stratégie du Fonds et s'appuie sur une combinaison de politiques d'exclusions (normatives et sectorielles), d'intégration de l'analyse ESG dans le processus d'investissement, d'approches d'engagement et de vote.

☐ Non

Quelle est la stratégie d'investissement suivie par ce produit financier ?

La **stratégie d'investissement** guide les décisions d'investissement selon des facteurs tels que les objectifs d'investissement et la tolérance au risque.

La stratégie d'investissement du Fonds vise à sélectionner, à travers une stratégie de buy and maintain, des obligations convertibles internationales de différentes maturités, en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres en portefeuille.

Quelles sont les contraintes définies dans la stratégie d'investissement pour sélectionner les investissements afin d'atteindre chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par ce produit financier ?

Le Fonds met en œuvre une démarche d'investissement responsable qui a comme objectif d'exclure de l'univers d'investissement, sur la base de critères extra-financiers, des sociétés qui ne seraient pas compatibles avec les critères définis par la société de gestion.

- **Intégration ESG**

  - ✓ Au minimum 90% des émetteurs d'actions détenues en direct en portefeuille, à l'exclusion des liquidités détenues à titre accessoire, sont couverts selon les critères ESG définis ci-dessus. Parmi eux, tous

présentent une notation ESG supérieure ou égale à B, sur une échelle allant de CCC à AAA.

- ✓ Exclusion des entreprises impliquées dans des activités controversées, tel que décrit plus haut ;

- ✓ Exclusion des entreprises sous-jacentes présentant une « Vigilance Controverse Rouge » selon *MSCI ESG Research*. Parmi ces controverses « *Red* », on retrouve notamment les sociétés qui ne sont pas en ligne avec le Global Compact des Nations Unies (Droits de l'Homme, Droits du travail, Environnement et Corruption).

- ➢ **Performance ESG**

  - ✓ La note ESG en moyenne pondérée du portefeuille doit être supérieure ou égale à BBB, sur une échelle allant de CCC à AAA.

Les données utilisées sont principalement fournies par *MSCI ESG Research*, elles peuvent être complétées, modifiées ou mises à jour par la Société de Gestion à partir d'autres sources.

- ***Dans quelle proportion minimale le produit financier s'engage-t-il à réduire son périmètre d'investissement avant l'application de cette stratégie d'investissement ?***

L'approche retenue par le Fonds n'est pas assortie d'un taux minimal d'engagement visant à réduire systématiquement l'univers d'investissement du portefeuille.

Les pratiques de **bonne gouvernance** concernent des structures de gestion saines, les relations avec le personnel, la rémunération du personnel et le respect des obligations fiscales.

- ***Quelle est la politique mise en oeuvre pour évaluer les pratiques de bonne gouvernance des sociétés dans lesquelles le produit financier investit ?***

Les controverses font l'objet d'un suivi hebdomadaire, via la recherche *MSCI ESG Controversies*. Les valeurs sujettes à une controverse « *Red* » sont exclues de l'univers d'investissement. Parmi ces controverses, on retrouve notamment les sociétés qui ne sont pas en ligne avec le Global Compact des Nations Unies (droits de l'Homme, droit du travail, corruption, éthique…).

Pour les investissements durables, un filtre d'identification quantitatif est appliqué, permettant d'identifier les valeurs qui présentent des faiblesses au regard de la gouvernance. Cette identification des valeurs donne lieu à une analyse qualitative supplémentaire pouvant conduire à leur maintien dans l'univers final.

En effet, pour ses investissements durables, Montpensier Arbevel met en œuvre une analyse qualitative des pratiques de gouvernance des entreprises selon sa méthodologie propriétaire MGF (*Montpensier Arbevel Governance Flag*), dont l'objectif est d'évaluer l'alignement d'intérêts entre les dirigeants, les actionnaires et plus généralement l'ensemble des parties prenantes.

Cette analyse s'appuie sur une liste de sous-critères répartis autour de 4 axes :

- ✓ Conseil d'administration (taux d'indépendance, diversité, …),
- ✓ Rémunération (transparence des critères de rémunération, …),
- ✓ Structure actionnariale (présence d'actionnaire majoritaire, …), et
- ✓ Pratiques comptables (avis des auditeurs financiers sur les comptes de l'entreprises, …).

Quelle est l'allocation des actifs prévue pour ce produit financier ?

L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Au minimum, 90% des investissements réalisés par le fonds ont vocation à atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales que le Fonds promeut, conformément aux éléments contraignants de sa stratégie d'investissement.

Le Fonds s'engage à réaliser un minimum de 10% d'Investissements Durables comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

La catégorie « #2 Autres » comprend les liquidités et certains instruments dérivés pouvant être utilisés à des fins de couverture. Il s'agit d'investissements effectués dans le respect de la stratégie d'investissement du Fonds. Les investisseurs doivent noter qu'il peut ne pas être possible d'effectuer une analyse ESG sur les liquidités, les quasi-liquidités, certains produits dérivés et certains organismes de placement collectif, selon les mêmes normes que pour les autres investissements.

Les chiffres d'allocation des actifs présentés ci-dessus reflètent les minima précontractuels exprimés en pourcentage de l'actif net du fonds.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage :
- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier investit
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier investit, pour une transition vers une économie verte par exemple.
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier investit.

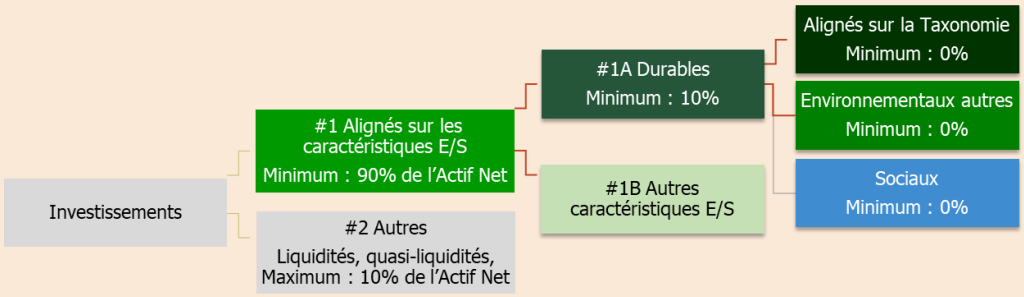

L'assiette de calcul des pourcentages mentionnés ci-dessus est l'Actif Net du Fonds.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :
- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Comment l'utilisation de produits dérivés permet-elle d'atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier ?

Le Fonds peut intervenir sur des instruments dérivés, contrats futures ou options, en couverture ou en exposition.

Les produits dérivés ne sont pas utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales et sociales promues par le Fonds.

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à fin 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire,** les critères comprennent des règles complètes e matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Dans quelle proportion minimale les investissements durables ayant un objectif environnemental sont-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Le produit financier investit-t-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE[1] ?

☒ Oui

☒ Dans le gaz fossile ☒ Dans l'énergie nucléaire

☐ Non

Le Fonds peut éventuellement détenir des investissements liés au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire alignés sur la taxonomie, mais ne prend pas d'engagement minimum sur ces aspects.

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

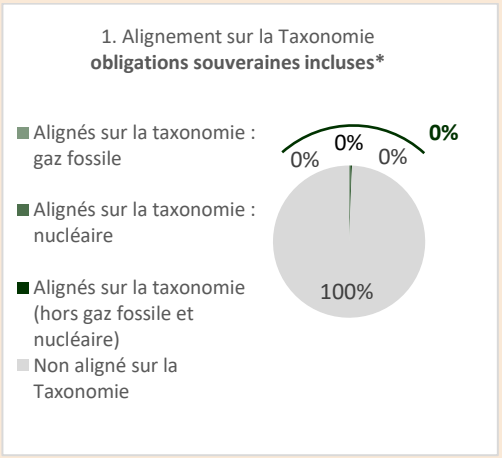

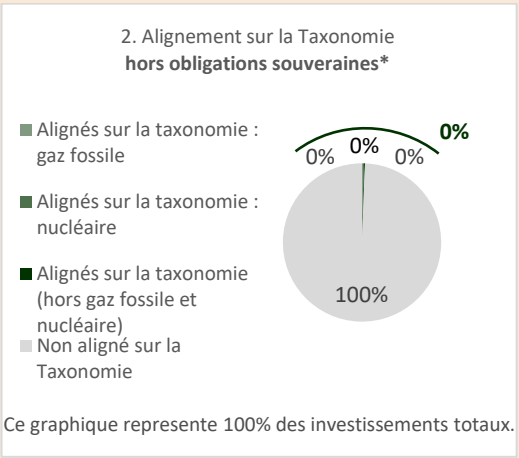

* *Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.*

Actuellement, le Fonds prend un engagement d'alignement du portefeuille sur la taxonomie européenne minimal de 0%, cependant, il est susceptible de détenir des investissements dans des activités qualifiées de Durables au sens du Règlement Taxonomie.

[1] Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique « atténuation du changement climatique » et ne causent de

- ***Quelle est la proportion minimale d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes?***

Le Fonds ne s'engage pas à réaliser une proportion minimale d'investissements dans des activités transitoires ou habilitantes.

Quelle est la proportion minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Le Fonds n'a pas défini de part minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxonomie de l'UE.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE.

Quelle est la proportion minimale d'investissements durables sur le plan social ?

Le Fonds n'a pas défini de part minimale d'investissements durables sur le plan social.

Quels sont les investissements inclus dans la catégorie «#2 Autres», quelle est leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquent-elles à eux ?

Les liquidités et les quasi-liquidités à des fins de gestion de la trésorerie, les produits dérivés, ainsi que certains OPC, sont inclus dans « #2 Autres », et ne sont pas utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales que le Fonds promeut.

Les investisseurs doivent noter qu'une analyse extra-financière n'est pas effectuée sur les liquidités, les quasi-liquidités, et produits dérivés à titre de couverture, et qu'il peut ne pas être possible d'effectuer une analyse extra-financière sur certains organismes de placement collectif, selon les mêmes normes que pour les autres investissements. Ainsi, la méthodologie d'analyse extra-financière n'inclura pas les liquidités, les quasi-liquidités, les produits dérivés à titre de couverture et certains produits dérivés et organismes de placement collectif. Aucun engagement environnemental ou social ne s'applique sur ces investissements.

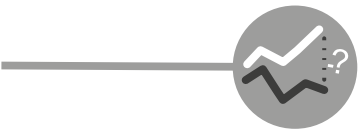

Un indice spécifique a-t-il été désigné comme indice de référence pour déterminer si ce produit financier est aligné sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promeut ?

Ce Fonds n'a pas recours à un indice spécifique désigné comme référence pour déterminer si ce produit financier est aligné sur les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

- ***Comment l'indice de référence est-il en permanence aligné sur chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier ?***

N/A

- ***Comment l'alignement de la stratégie d'investissement sur la méthodologie de l'indice est-il à tout moment garanti ?***

N/A

- ***En quoi l'indice désigné diffère-t-il d'un indice de marché large pertinent ?***

N/A

- ***Où trouver la méthode utilisée pour le calcul de l'indice désigné ?***

N/A

Où puis-je trouver en ligne davantage d'informations spécifiques au produit ?

De plus amples informations sur le produit sont accessibles sur le site internet :

www.montpensier-arbevel.com